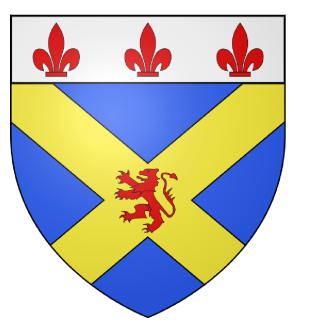




Plan Local d'Urbanisme
de Guignicourt-sur-Vence
(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

Document graphique du règlement
Ech. 1/5.000 ème

Ensemble du territoire communal

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Guignicourt-sur-Vence.

Cachet de la C.C. des Crêtes Préardennaises et signature du Président :

Bernard BLANCHOT

Approuvé le : 19.12.2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippeaux
BP 10078 - 09203 SEDAN Cedex
Tél. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr



LÉGENDE

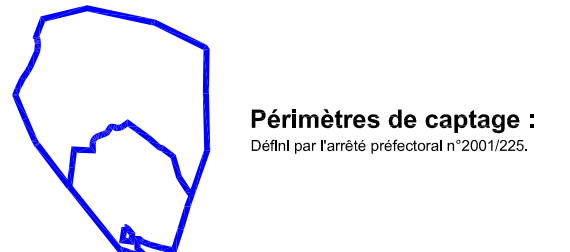
 Limite de Commune

 Espace boisé classé

 Limite de zone

 Limite de secteur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

 Périmètres de captage :
Citerne de Guignicourt-sur-Vence

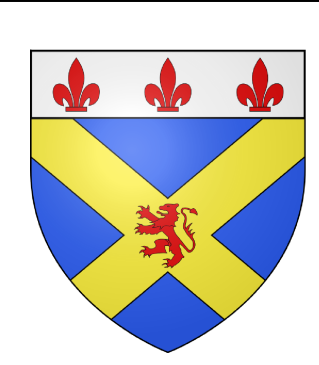
 Zone humide diagnostiquée
Sécheresse GREF, du 06/05/2017

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

A	Zone Agricole
Ap	Secteur concerné par le périmètre des Z.N.I.E.F.F. de type 1
N	Zone naturelle et forestière
Na	Secteur de l'arborescence et ses abords disposant d'un intérêt paysager
Ne	Secteur accueillant des courts à l'urbanisation
Nf	Secteur des boisements localisés en dehors des Z.N.I.E.F.F. de type 1
Np	Secteur concerné par le périmètre des Z.N.I.E.F.F. de type 1

Voir plan n°4C2 au 1/2.500ème

Voir plan n°4C1 au 1/2.500ème



Plan Local d'Urbanisme
de Guignicourt-sur-Vence

(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)

Document graphique du règlement

Ech. 1/2.500 ème

Le Nord du territoire
et les écarts d'urbanisation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2018, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Guignicourt-sur-Vence.

Cachet de la C.C. des Crêtes Préardennaises et signature du Président :

Bernard BLAUMONT

Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
BP 10078 - 08203 SEDAN Cedex
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax: 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Approuvé le : 19.12.2018

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

L É G E N D E

 Limite de Commune

 Espace boisé classé

 Limite de zone

 Limite de secteur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

 Péri mètres de captage :
Définis par l'arrêté préfectoral n°2011/026.

 Bâtiments agricoles recensés au 19 décembre 2018

 Zone humide diagnostiquée
Selon données DREAL au 06/09/2017

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

A	Zone Agricole
Ap	Secteur concerné par le périmètre des Z.N.I.E.F.F. de type 1
N	Zone naturelle et forestière
Na	Secteur de l'arboretum et ses abords disposant d'un intérêt paysager
Naf	Secteur de l'ancienne forge située en zone inondable
Nc	Secteur du château et ses abords
Ne	Secteur accueillant des écarts à l'urbanisation
Nf	Secteur des boisements localisés en dehors des Z.N.I.E.F.F. de type 1
Np	Secteur concerné par le périmètre des Z.N.I.E.F.F. de type 1

The map displays the commune of Guignicourt-sur-Vence, bounded by a thick black dashed line. It is surrounded by the communes of Gruyères to the north, Mondigny to the northeast, Toulny to the south, and Ignny to the southwest. The map is divided into several urban planning zones, each indicated by a specific color and pattern: Zone Agricole (A) in light blue, Zone Naturelle et Forestière (N) in light green, and various sub-zones (Ap, Na, Naf, Nc, Ne, Nf, Np) in different shades of green and blue. The map also shows the river, the commune's boundary, and the commune's name. The map is titled 'Le Nord du territoire et les écarts d'urbanisation'.